

POUR INFORMATION

Mineurs étrangers à la rue à Paris: victoire en vue pour les associations

PAR IBAN RAÏS
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 4 AOÛT 2020

Le campement d'une centaine de mineurs étrangers non accompagnés qui se trouvait dans le XI^e arrondissement de Paris a été évacué mardi matin dans le calme. La Ville leur a promis l'attribution d'un bâtiment, mais quelques inquiétudes importantes subsistent.

«*Modi, réveille-toi, c'est l'heure ! Ça va ? Tu as pu dormir un peu ?* » Il est 6 heures mardi matin lorsque Agathe Nadimi, la créatrice et responsable des Midis du Mie, une association de protection des mineurs étrangers, fait le tour des tentes installées dans le square Jules-Ferry, en plein XI^e arrondissement de Paris.

Un jeune sort timidement de la sieste, les yeux encore embués par sa courte nuit. Il sort une enceinte et met de la musique malienne. La centaine de mineurs non accompagnés (MNA, dans le jargon administratif) se lèvent doucement, pendant que les bénévoles démontent les barnums.

L'évacuation du campement est prévue pour 7 heures, il faut rassembler ses affaires, dire au revoir aux amis et aux bénévoles qui ont commencé à faire vivre le camp **il y a 34 jours**.

Dès le mois de juillet, cinq associations (Médecins sans frontières, le Comité pour la santé des exilés, les Midis du Mie, Timmy et Utopia56) se sont occupées d'une centaine de mineurs afin de rendre visible leur situation.

La nouvelle de l'évacuation est arrivée subitement. Dimanche soir juste avant minuit, l'un des jeunes du camp tombe par hasard sur l'arrêté préfectoral, scotché sur l'un des portails du square Jules-Ferry.

Sur la centaine de mineurs présents, environ soixante-dix vont être envoyés au gymnase Japy, à quelques minutes du camp, et une trentaine seront placés dans des chambres d'hôtel, en attendant une solution plus pérenne. « *Il a fallu réagir rapidement, tenter*

d'expliquer aux jeunes que cette évacuation n'est qu'une étape, mais pour eux, c'est difficile à comprendre et à croire », détaille Espérance Minart, présidente de Timmy, une association de protection des mineurs non accompagnés.



L'évacuation s'est faite dans le calme. © IR

L'évacuation s'est effectuée dans le calme, et s'est terminée vers 8 h 30. C'est l'association Alteralia, mandatée par l'État, qui a pris le relais une fois les mineurs arrivés au gymnase Japy. Sur place, tout n'était pas encore prêt, les employés de l'association montaient encore les lits de camp lorsque les jeunes migrants sont arrivés. Les associations à l'initiative du camp ont déjà contacté Alteralia pour leur proposer leurs services en appui.

Un changement qui provoque l'angoisse de nombreux jeunes migrants. Lundi soir, à la réunion quotidienne de 20 heures, l'un d'entre eux, très inquiet de l'évacuation à cause du Covid-19, a même déclaré : « *En acceptant de nous transférer dans un gymnase, vous nous envoyez à l'abattoir.* » Car un gymnase, cela signifie plus de promiscuité et une grosse perte d'intimité par rapport aux tentes individuelles et bien ordonnées du camp. « *Les jeunes ont aussi peur que nous, les associations, on les abandonne, on les lâche* », regrette Agathe Nadimi des Midis du Mie.

Les cinq associations à l'initiative du camp de Richard-Lenoir suivent individuellement chaque jeune. Elles les accompagnent, les rassurent, au quotidien, parfois sur plusieurs années.

Malgré les apparences, Médecins sans frontières, le Comité pour la santé des exilés, les Midis du Mie, Timmy et Utopia56 sont satisfaites, puisqu'une solution définitive a été trouvée, le gymnase et les chambres d'hôtel ne seraient qu'une solution provisoire.

Mercredi 22 juillet, ces associations étaient reçues, à leur demande, par Dominique Versini, l'adjointe à la maire de Paris en charge de la protection de l'enfance.

L'échange entre l'adjointe et les bénévoles a été fructueux, les associations en sont reparties avec une promesse : la mairie aurait trouvé un bâtiment pour accueillir ces mineurs en situation précaire. Un bâtiment qui appartient à la mairie de Paris, et qui sera transformé en mini-centre d'hébergement. « *C'est une première en France, ça prouve que notre stratégie de visibilité des mineurs étrangers a été la bonne, et j'espère que cela donnera des idées ailleurs en France* », se réjouit Corinne Torre, cheffe de mission à Médecins sans frontières.

Le bâtiment, visité par la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) il y a deux semaines, pourrait accueillir une centaine de mineurs. Selon les informations de Mediapart, le bâtiment nécessite encore quelques travaux, et devrait être opérationnel courant septembre.

De son côté, la préfecture a un discours ambigu. Elle refuse d'entériner la mise en place d'un dispositif permanent pour ces mineurs en recours qu'elle estime majeurs, pour ne pas créer de précédent. Mais admet que le bâtiment trouvé par la Ville de Paris est une hypothèse probable, lorsque les travaux seront finis.

Depuis des années, l'État, par le biais de la préfecture, et les communes se renvoient la balle à propos des mineurs non accompagnés en recours. « *C'est un ping-pong entre l'État et la Ville de Paris. Sauf que ce sont des êtres humains, mineurs, de surcroît* », assène Catherine Daoud, avocate et co-responsable du pôle mineurs étrangers isolés de l'antenne des mineurs, une structure du barreau de Paris chargée de les protéger juridiquement.

L'avocate dénonce le jeu malsain auquel se livrent l'État et la Ville de Paris. « *En droit français, tout mineur doit être protégé par les conseils départementaux, et à Paris, c'est la mairie qui doit s'en charger* », rappelle-t-elle. Sauf que ces mineurs, même s'ils le sont dans la majorité des cas, ne sont pas officiellement reconnus comme tels.

Ils ont été jugés majeurs par le dispositif d'évaluation des mineurs étrangers isolés (DEMIE), dont est chargé en pratique la Croix-Rouge. Et le recours qu'ils peuvent former devant le juge des enfants – et la cour d'appel ensuite – n'est pas suspensif. En bref, le doute sur leur minorité ne leur bénéficie pas.

Depuis des années, le DEMIE est pointé du doigt par la totalité des associations de protection des mineurs non accompagnés. Notamment parce qu'il accorde trop d'importance aux **tests osseux**, censés établir de façon scientifique l'âge d'un individu. Pour l'académie de médecine, « *cette méthode ne permet pas de distinction entre seize et dix-huit ans* ». Et sa marge d'erreur serait de 1 à 2 ans.

Récemment, les associations ont reçu un soutien de poids dans la critique du DEMIE. Le 16 juillet dernier, le désormais ex-Défenseur des droits, Jacques Toubon, a rendu une décision concernant le dispositif. Il recommande entre autres une amélioration des rapports d'évaluation sociale des jeunes lorsqu'un doute subsiste sur leur minorité, ou encore, et c'est à noter, que le dispositif actuel pourrait porter atteinte à l'intérêt supérieur des jeunes gens se déclarant mineurs non accompagnés. « *En lisant ces recommandations, le Défenseur des droits estime que le DEMIE est trop aléatoire, il faut que le dispositif évolue* », juge Catherine Daoud.

Pour faire bouger les lignes, vendredi 31 juillet, le bâtonnier et la vice-bâtonnière de Paris ont signé **une tribune** dans *Libération*.

Intitulée « *Les mineurs isolés du square Jules-Ferry doivent être hébergés* », la tribune veut alerter sur la situation du camp, et plus généralement sur celle des mineurs étrangers isolés. Et entend presser les pouvoirs publics à trouver très rapidement une solution. « *Aujourd'hui encore, en violation des*

engagements pris par la France dans le domaine de la protection de l'enfance, des centaines de mineurs passent plusieurs mois à la rue, totalement privés de

droits reconnus par la Convention internationale des droits de l'enfant que la France a ratifiée », rappellent Olivier Cousi et Nathalie Roret.

Directeur de la publication : Edwy Plenel

Direction éditoriale : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doga, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

Courriel : contact@mediapart.fr

Téléphone : + 33 (0) 1 44 68 99 08

Télécopie : + 33 (0) 1 44 68 01 90

Propriétaire, éditeur, imprimeur : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.